

CONSEIL MUNICIPAL
Du
Vendredi 05 juin 2020

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames ANDRE, BENZERROUK CHABRE, JOLY, SAMSON et SMEECKAERT
Messieurs GODARD, LEDOUBLE, LEROY. D, LEROY.X, OURS PRISBIL, SALOMON, YVANOFF.
Était Absente excusée : Mme GIANNONE
Pouvoir : Mme GIANNONE à Mme BENZERROUK
Secrétaire de séance : Mme BENZERROUK

1. Approbation du Conseil Municipal du 28 février 2020

Le Maire demande si le Compte Rendu du 28 février appelle des réserves aux conseillers présents lors de ce Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2020 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux présents à ce Conseil.

2. Désignation des délégués auprès des EPCI

Désignation des délégués auprès du S.I.V.O.S de Bonnières sur seine :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les délégués suivants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.O.S) de Bonnières sur seine.

- Titulaire : Solène SAMSON - Suppléant : Elvis LEDOUBLE

Désignation des délégués auprès du S.I.V.O.S des 3 M :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les délégués suivants auprès du Syndicat Intercommunal des 3 M :

- Titulaire : Gérard OURS PRISBIL Suppléant : Laurent YVANOFF
- Titulaire : Nathalie SMEECKAERT Suppléant : Solène SAMSON
- Titulaire : Pascal PRATTICO Suppléant : Elvis LEDOUBLE

Désignation des délégués auprès du s Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et de gestion (Espace des Boucles de Seine) SMEAG :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- Titulaire : Gérard OURS PRISBIL Suppléant : Laurent YVANOFF

Syndicat d'électricité des Yvelines (SEY) :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- Titulaire : Laëtitia ANDRE Suppléante : Erika JOLY

Syndicat Mixte De la Seine et de l'Oise (SMSO) :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- Titulaire : Laurent YVANOFF Suppléant : Xavier LEROY

3. Désignation des Membres des Commissions communales :

Le Conseil Municipal désigne ci-après et à l'unanimité les membres des commissions communales dont le Maire est d'office Président :

- **Adjudication ouverture des plis**

. Titulaire : Daniel LEROY	Suppléante : Nicole CHABRE
. Titulaire : Solène SAMSON	Suppléante : Laëtitia ANDRE
. Titulaire : Laurent YVANOFF	Suppléant : Pascal PRATTICO

- **C.C.A.S.**

. Titulaire : Myriam BENZERROUK	Suppléant : Daniel LEROY
. Titulaire : Nathalie SMEECKAERT	Suppléant : Pascal PRATTICO
. Titulaire : Erika JOLY	Suppléant : Elvis LEDOUBLE

- **Commission urbanisme**

. Titulaire : Solène SAMSON	Suppléante : Erika JOLY
. Titulaire : Daniel LEROY	Suppléante : Myriam BENZERROUK
. Titulaire : Nicole CHABRE	Suppléant : Elvis LEDOUBLE

- **Information et communication**

. Titulaire : Jean-Louis SALOMON
. Titulaire : Myriam BENZERROUK
. Titulaire : Nathalie SMEECKAERT

- **Finances et budget**

. Titulaire : Rose-Marie GIANNONE	Suppléante : Laëtitia ANDRE
. Titulaire : Solène SAMSON	Suppléante : Erika JOLY
. Titulaire : Laurent YVANOFF	Suppléante : Myriam BENZERROUK

- **Environnement et Protection du patrimoine**

. Titulaire : Pascal PRATTICO	Suppléante : Nicole CHABRE
. Titulaire : Laurent YVANOFF	Suppléant : Alexandre GODARD
. Titulaire : Daniel LEROY	Suppléant : Jean-Louis SALOMON

- **Evènements - Lien social**

. Titulaire : Laëtitia ANDRE	Titulaire : Pascal PRATTICO
. Titulaire : Nathalie SMEECKAERT	Titulaire : Elvis LEDOUBLE
. Titulaire : Alexandre GODARD	Titulaire : Erika JOLY

- **Sécurité**

. Titulaire : Pascal PRATTICO	Suppléant : Jean-Louis SALOMON
. Titulaire : Xavier LEROY	Suppléante : Solène SAMSON
. Titulaire : Elvis LEDOUBLE	Suppléant : Alexandre GODARD

4/ Délégation du maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
6. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Mais uniquement pour engager l'affaire qui sera, bien entendu, discutée ensuite au cours de la réunion du Conseil Municipal.
7. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000,00 € par sinistre ;
9. AURORISE Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de travaux de maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Les marchés concernés sont les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services relevant de l'article 28 du Code des marchés publics et jusqu'à la fin du présent mandat Municipal et FIXE ainsi le seuil à : 29 999.99 € HT

5/ Délégation des adjoints :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté sera pris pour les délégations de signatures des adjoints au Maire

Chaque adjoint aura la délégation de signature à :

- L'URBANISME
- L'ETAT-CIVIL
- TRAVAUX
- MANDATS ET TITRES
- ARRETES MUNICIPAUX

6/ Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités du maire et des adjoints comme suit :

- Indemnité du Maire : Mr Gérard OURS PRISBIL percevra 31 % du traitement afférent à l'indice brut 1027(3889.40 € Brut) soit 1205.71 € Brut mensuel
- Indemnité des adjoints Maire : Mr Laurent YVANOFF et Mme BENZERROUK percevront 10.7% du traitement afférent à l'indice brut 1027 (3889.40 € Brut) soit 416.17 € Brut mensuel

7/Désignation du correspondant défense :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Solène SAMSON à la fonction de conseiller municipal chargé des questions de Défense.

8/GPSEO : Convention de remboursement de frais

Le Maire expose au Conseil Municipal que la compétence éclairage public et les factures qui en découlent ont été transférées à la communauté urbaine GPSEO depuis 2016. Afin de récupérer les dépenses engagées par la commune au titre de cette compétence, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention concordante avec GPSEO.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement des sommes engagées au titre de l'éclairage public pour 2017 et autorise le maire à signer une convention avec La communauté urbaine GPSEO.

9/Acquisition d'une parcelle

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition pour l'achat de la parcelle G443. Il propose de l'acquérir pour la somme de 6000,00 € afin de constituer une réserve foncière pour la préservation des espaces naturels de ce secteur.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

10/Autorisation au Maire à lancer la demande de permis de construire pour la transformation de l'atelier Municipal :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le projet de transformation de l'atelier Municipal et de demander à l'architecte la préparation du dossier de permis de construire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11/approbation du Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal ADOPTE le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

12/ Approbation du compte administratif 2019

Monsieur OURS PRISBIL présente les dépenses et recettes de l'exercice 2019 et avant de voter, Monsieur le Maire se retire.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Laurent YVANOFF,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Gérard OURS PRISBIL, Maire

Lui donne acte de la présentation du Compte administratif, qui présente le résultat suivant :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	307 925.68 €	368 800.46 €
INVESTISSEMENTS	121 833.80 €	8 520.93 €

Le Compte administratif 2019 est ADOPTE à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire demande un représentant communal pour le tirage au sort du jury d'assise
Mr Alexandre Godard représentera la commune
- Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se rendre samedi au clocher troglodyte pour constater la dégradation de la voûte

Fait le 09/06/2020,

Le Maire,
Gérard OURS PRISBIL